

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00478
Numéro SIREN : 911 677 599
Nom ou dénomination : 2A CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 6930

2A CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue des Balanciers
54140 JARVILLE LA MALGRANGE
911 677 599 R.C.S. NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois octobre,
A huit heures.

Monsieur Adil HASYILDIRIM, demeurant 216 rue du Bois le Prêtre (54380) DIEULOUARD, propriétaire de la totalité des 5 000 actions d'un euro chacune composant le capital social,

Associé unique de la société **2A CONSTRUCTION**,

En présence de Madame Alexia UTKAN, Présidente non associée de la Société,

I. A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Alexia UTKAN de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **Monsieur Adil HASYILDIRIM**, demeurant 216 rue du Bois le Prêtre (54380) DIEULOUARD ;
Né le 09 novembre 1973 à ELBISTAN (Turquie) ;
De nationalité turque.

Monsieur Adil HASYILDIRIM accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide que Monsieur Adil HASYILDIRIM ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Alexia UTKAN



Monsieur Adil HASYILDIRIM

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de président

